

Faculté de philosophie

Plan d'attribution des
bourses de réussite de la
FESP

2026-2027



Faculté des études supérieures
et postdoctorales



UNIVERSITÉ
LAVAL

Table des matières

Préambule et objectifs.....	3
Conditions générales	3
Bourses de réussite à la maîtrise.....	4
Bourses de réussite au doctorat.....	5
Personne-ressource.....	6

Préambule et objectifs

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) dédie annuellement un fonds pour soutenir la progression et la réussite aux cycles supérieurs. La Faculté de philosophie y contribue également.

Les Bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales permettent d'offrir un appui financier aux personnes inscrites dans un programme de maîtrise et de doctorat pour le franchissement de différentes étapes de leur programme selon les échéanciers prévus et leur permettre de diplômé dans un délai raisonnable.

Ce document présente les détails du Plan d'attribution de la Faculté de philosophie en vigueur du 1er mai 2026 au 30 avril 2027. Bien que chaque programme présente un financement s'échelonnant tout au long du cheminement, il est à noter que le plan d'attribution est révisé annuellement en fonction des budgets disponibles et est sujet à changement sans préavis.

Conditions générales

Pour être admissible, la personne étudiante doit minimalement :

- Être inscrite à **temps complet**. À noter qu'une inscription de 6 à 11 crédits peut être reconnue comme temps complet dans certaines situations conformément aux règles de l'Université Laval.
- Respecter les critères de chacune des bourses.
- Bénéficier d'un financement annuel inférieur à 20 000 \$, à l'exception du soutien accordé pour la présentation d'une communication à un colloque ou pour un séjour d'études ou de recherche.
- Faire sa demande sur Capsule dans les délais prévus, faute de quoi aucun montant ne lui sera alloué.
- Présenter, lorsque son cheminement est ralenti par une situation exceptionnelle, une demande de dérogation aux délais habituels à la gestion des études, accompagnée des pièces justificatives requises.

Consulter la [procédure](#) pour soumettre votre demande sur Capsule.

Bourses de réussite à la maîtrise avec mémoire

La personne inscrite qui respecte le cheminement prévu peut bénéficier d'un financement pouvant atteindre 5 000 \$.

Session	Bourse	Montant	Conditions
2	Plan de collaboration et projet de recherche approuvés (40COL1)	2 000 \$	- Transmettre le plan de collaboration et le projet de recherche approuvés par sa direction de recherche à etudes2e3ecycles@fp.ulaval.ca avant la fin de la 2e session. La direction de programme doit également approuver le projet. - Prévoir au moins deux semaines pour obtenir les approbations.
3	Soutien à la recherche (40PRG1)	1 500 \$	- Bourse versée à la 3e session selon l'état d'avancement du mémoire, sur approbation de la direction de la recherche.
4	Dépôt initial (40DEPI)	1 500 \$	- Faire le dépôt initial du mémoire avant la fin de la 4e session.
5	Dépôt initial – Montant régressif (40DEPI)	750 \$	- Faire le dépôt initial du mémoire avant la fin de la 5e session.
TOTAL		5 000 \$	

Bourses de réussite au doctorat

Le respect du cheminement prévu permet d'obtenir un financement pouvant atteindre 20 000 \$.

Pour une cotutelle débutée à l'extérieur de l'Université Laval, les conditions de financement sont ajustées en fonction des périodes de séjour à l'Université Laval.

Session	Bourse	Montant	Conditions d'admissibilité
2	Plan de collaboration et projet de recherche approuvés (40COL1)	3 000 \$	- Transmettre le plan de collaboration et le projet de recherche approuvés par sa direction de recherche à etudes2e3ecycles@fp.ulaval.ca avant la fin de la 2e session. La direction de programme doit également approuver le projet. - Prévoir au moins deux semaines pour obtenir les approbations.
3	Examens de doctorat (40EXAD)	6 000 \$	- Réussir les deux volets des examens au terme de la 3e session.
4	Examens de doctorat – Montant régressif (40EXAD)	3 000 \$	- Réussir les deux volets des examens au terme de la 4e session.
6	Rédaction 1 (40RED1)	3 000 \$	- Bourse versée à la 6e session selon l'état d'avancement de la thèse, sur approbation de la direction de la recherche.
7	Rédaction 2 (40RED2)	3 000\$	- Bourse versée à la 7e session selon l'état d'avancement de la thèse, sur approbation de la direction de la recherche.
8	Dépôt initial (40DEPI)	5 000 \$	- Effectuer le dépôt initial de la thèse au plus tard à la fin de la 8e session.
9	Dépôt initial – Montant régressif (40DEPI)	2 500 \$	- Effectuer le dépôt initial de la thèse au plus tard à la fin de la 9e session.
TOTAL		20 000\$	

Financement additionnel

Maîtrise en philosophie avec mémoire
Maîtrise en éthique appliquée
Doctorat en philosophie

Projet	Maîtrise	Doctorat	Conditions
Séjour d'études ou de recherche hors Québec	Max 1 000 \$ (40MOBM)	Max 1 500 \$ (40MOBD)	- Maintenir une moyenne d'au moins 3,33 ; - Démontrer une participation active (séminaires, groupes de recherche ou ateliers) dans l'établissement d'accueil ; - Obtenir l'autorisation de sa direction de recherche.
Cotutelle		MAX 1500 \$ (40COTU)	- Avoir signée une entente nominale officielle dans la 1ère année au programme et celle-ci doit avoir été approuvée par les 2 établissements. Cette bourse sera disponible au moment du séjour dans l'établissement partenaire à l'intérieur des 4 premières années du programme.
Présentation d'une communication à un congrès ou colloque	(40CCM 1-2-3)	(40CCD 1-2-3-4-5)	-Obtenir l'autorisation de la gestion des études (etudes@fp.ulaval.ca) en fournissant une preuve d'acceptation de la présentation d'une communication
	- Au Québec : 250 \$* - Hors Québec : 500\$ - International : 750 \$		
Maîtrise : Maximum 1 000 \$ pour la durée des études peu importe les bourses Doctorat : Maximum 3 000 \$ pour la durée des études peu importe les bourses			

*Si l'activité se déroule dans la [communauté métropolitaine de Québec](#), seul le coût de l'inscription sera remboursé, sous présentation de pièce justificative.

Le financement peut être accordé à la session d'été sans avoir à y être inscrit, à condition que la personne étudiante ait été inscrite à temps complet aux sessions d'automne ou d'hiver précédentes et qu'elle poursuive son programme d'études à la session suivante.

Personnes-ressources

Suzanne Boutin – etudes@fp.ulaval.ca

Noemi Villagomez-Gallegos – etudes2e3ecycles@fp.ulaval.ca